

## **Déclaration liminaire – Groupe de Travail Vœux et Barèmes Mutations Intra 2019**

Alors que s'ouvrent les travaux sur le mouvement intra 2019, un certain nombre d'inquiétudes sur le paritarisme que nous avons déjà formulées trouvent confirmation.

Le groupe de travail sur les postes spécifiques initialement prévu le 10 mai ne s'est pas tenu. En effet, la rectrice ayant décidé qu'il se déroulerait en l'absence de tous les IPR, malgré la demande en amont des représentants des personnels de les y voir siéger, et parce que ne s'y trouvait non plus aucun membre du secrétariat général de l'académie, les organisations syndicales, unanimes, ont refusé de voir le groupe de travail n'être qu'une chambre d'enregistrement et ont demandé une nouvelle convocation de cette instance en présence des IPR et du secrétaire général.

En effet, ce groupe de travail doit permettre de comprendre quels sont les motifs qui prévalent dans les classements et avis des inspecteurs dans le cadre d'un mouvement qui ne s'appuie sur aucun barème. D'ailleurs, pour les postes spécifiques nationaux, les inspecteurs généraux viennent à tour de rôle présenter au groupe de travail national les candidatures et expliquer leurs choix. Pourquoi des inspecteurs régionaux ne seraient-ils pas tenus à la même démarche, alors que nombre d'anomalies ou de lacunes dans les dossiers ne pouvaient s'éclaircir que par des précisions de leur part ?

Madame la rectrice, qui nous assure dans son courrier du 13 mai, de son attachement à un « dialogue social constructif », a pourtant adressé une fin de non-recevoir à la demande des représentants des personnels : il n'y aura pas eu de groupe de travail SPEA cette année ! Ce déni de dialogue social préfigure bien, hélas, ce que sera la gestion de nos carrières voulue par l'actuel gouvernement qui s'emploie pour ainsi dire à supprimer les CAP : un traitement en interne par le seul employeur... Pour Madame la rectrice, la procédure dématérialisée suffit à nous informer correctement et complètement ! Vraiment ? Quand de nombreux candidats ne sont que classés sans aucun pavé d'appréciation ? Quand certains même ne sont pas classés ? Quand, en DNL, on ignore si les candidats sont titulaires de la certification complémentaire ? Quand certains sont choisis au seul motif qu'ils « occupent déjà le poste », raflant donc la mise devant d'autres collègues à l'expérience et au CV autrement plus fournis ? Quand des candidats sont absents du document de travail ? Dès lors, sans interlocuteurs pour répondre à toutes ces questions, en séance, on s'interrogera à bon droit : incompetence, peut-être ? clientélisme ou népotisme, éventuellement ? mépris et arrogance, sans doute.

En matière de dialogue social toujours, y porte atteinte la décision de Madame la rectrice de ne décharger cette année que la moitié des commissaires paritaires. Cette décision a pour conséquence de rendre impossibles les suppléances pour les commissaires non déchargés, mettant ainsi en difficulté ceux-ci et leur établissement face aux légitimes attentes des élèves et de leurs familles.

Depuis les débuts du mouvement déconcentré les commissaires paritaires suppléants du SNALC, comme ceux des autres organisations syndicales, participent au travail de vérification des vœux et des barèmes. Ce travail permet chaque année de corriger des erreurs et d'améliorer le mouvement pour le bénéfice de tous. Parce que même si les gestionnaires des disciplines de la DPE font leur travail consciencieusement, la complexité de l'exercice est par nature génératrice d'erreurs. Ce travail de vérification que les élus n'ont pas pu faire en étant déchargés de cours, nous le ferons néanmoins parce qu'il en va de l'intérêt des collègues qui nous ont confié, par leurs votes, la charge de défendre leurs intérêts. Il se fera donc en commission. Nous prendrons pour cela le temps nécessaire.

On ne peut à la fois se dire attaché au dialogue social et en même temps refuser de mettre en place les moyens pour qu'il se tienne.

Plus généralement, le double langage semble être une des caractéristiques de notre ministre. D'un côté la com, de l'autre, la réalité. Ainsi, M. Blanquer reconnaît dans les médias l'indigence des rémunérations de l'Éducation Nationale. En effet, l'augmentation des prélèvements le gel du point d'indice, entre autres, paupérise chaque jour un peu plus nos professions. La seule réponse du ministre est d'imposer une deuxième heure supplémentaire obligatoire.

Or l'Éducation nationale est le seul employeur en France à payer moins cher une heure supplémentaire qu'une heure ordinaire. Nous travaillerons plus pour gagner moins. Pour le ministre, être moins payé, c'est gagner plus.

Ensuite, M. Blanquer prétend publiquement respecter et faire respecter les professeurs. Mais dans la réalité, la fameuse obligation de réserve impose aux professeurs le silence et un devoir « d'exemplarité » (que nos gouvernants seraient bien inspirés d'appliquer à eux-mêmes). Le but, on l'a bien compris, est de nous interdire toute critique de la politique ministérielle. M. Blanquer se défend de toute volonté de censure. Pourtant, de nombreux exemples, comme celui de la collègue de Dijon, démontrent le contraire et font craindre le pire. Pour M. Blanquer, le mépris c'est le respect.

M. Blanquer prétend réformer le lycée pour simplifier et « remuscler » le baccalauréat et faire reculer l'échec dans le supérieur. Mais son lycée « à la carte » est une usine à gaz. Les proviseurs eux-mêmes ne savent pas comment faire entrer dans les emplois du temps plusieurs dizaines de parcours différents possibles. La liberté de choix totale des familles est un leurre, M. Blanquer le sait, mais il continue à leur mentir. Pour M. Blanquer, complexifier c'est simplifier.

Les épreuves d'Enseignements de spécialité de fin de première se révèlent être des épreuves au rabais. Leur durée sera de deux heures, même pour les spécialités pluridisciplinaires. Ainsi pour l'EDS Humanités, Littérature et Philosophie, les candidats devront traiter deux questions, l'une de philosophie, l'autre de lettres en 2 heures. Une heure pour chaque discipline. On ne peut que s'attendre à un saupoudrage. Pour M. Blanquer, amaigrir c'est remuscler.

M. Blanquer prétend rééquilibrer l'école entre le primaire et le secondaire. Il justifie ainsi de déshabiller le second au profit du premier, pour renforcer, dit-il, les fondamentaux. Mais il diminue le nombre de postes aux concours de Professeurs des Écoles. Il aura donc déshabillé Paul pour... déshabiller Pierre. Pour M. Blanquer diminuer le nombre de professeurs, c'est renforcer l'encadrement.

M. Blanquer veut une gestion des enseignants de « proximité », mais il veut dans le même temps fusionner les académies. Devant le tollé, tant des enseignants que des départements et des régions, il y a formellement renoncé. Mais il continue à « mutualiser » des services entre académies. Les conséquences d'une fusion entre les académies de Toulouse et de Montpellier seront désastreuses pour les personnels. Vous nous direz que cette fusion n'est plus à l'ordre du jour et que les mutualisations n'auront pas de conséquences pour les enseignants, mais nous savons que l'administration n'hésite pas à user de « vérités alternatives » pour mieux faire passer les pilules amères. Demain il faudrait peut-être traverser la moitié de la France pour se rendre dans son Rectorat. Pour M. Blanquer, éloigner, c'est rapprocher.

M. Blanquer, prétend développer le dialogue social. Mais dans le même temps son gouvernement projette de supprimer la plupart des commissions paritaires et de restreindre les compétences de celles qui resteraient. Pour M. Blanquer, museler c'est dialoguer.

Bref, : être moins payé c'est gagner plus, mépriser c'est respecter, complexifier c'est simplifier, amaigrir c'est remuscler, réduire c'est renforcer, éloigner c'est rapprocher, museler c'est dialoguer, nul doute que M. Blanquer a lu Orwell.

Pour en revenir à ce qui nous réunit aujourd'hui, nous attirons votre attention sur certaines disciplines qui nous paraissent poser problème.

Des distorsions apparaissent dans de nombreuses disciplines entre les postes restés vacants lors du précédent mouvement intra-académique et le calibrage des postes à l'inter de cette année.

En lettres classiques, 17 postes sont restés vacants à l'issue du mouvement intra de 2018. Il n'y a eu que 7 entrants au mouvement inter 2019 pour 5 capacités d'accueil. Dans le même temps l'académie de Créteil accueillait 34 enseignants de cette discipline pour 21 capacités d'accueil et celle d'Amiens 13 pour 6.

En SII Méca (L1414) 10 postes restaient vacants à l'issue de l'intra ; il y a eu 6 entrants seulement quand l'académie de Versailles en accueille 18 pour 11 capacités.

Depuis des années il y a un déficit important de professeurs de technologie. Pourtant il n'y a eu que 3 entrées cette année au mouvement inter-académique. Ce qui correspond à la capacité d'accueil affichée alors que ce sont 25 postes qui n'ont pas été pourvus lors du mouvement intra-académique de l'an dernier. La ressource est pourtant

importante puisque nous constatons que dans le même temps, l'académie de Versailles affichait une capacité d'accueil de 4 postes mais que 24 collègues y ont été affectés. L'académie de Créteil a également accueilli 24 professeurs de technologie quand sa capacité d'accueil était de 6. Ces chiffres nous interrogent sur la gestion des ressources humaines au ministère.

En SES en revanche, l'académie de Toulouse accueille 7 entrants (pour des capacités d'accueil de 6) alors que nous constatons 6 cartes scolaires dans cette discipline à l'intra. L'an dernier 8 collègues de SES ont été nommés en zone de remplacement, presque la moitié des participants au mouvement. Il est à craindre que ce nombre augmente cette année. Au final, ce sont les collègues qui paient les incohérences de l'administration.

Dans plusieurs académies les enseignants d'économie-gestion peuvent postuler sur des postes d'une spécialité différente de la leur. La DPE refuse cette possibilité qui pourtant permettrait une gestion plus facile des postes tout en satisfaisant mieux ces enseignants. Des postes restent parfois vacants et des contractuels sont appelés à les occuper alors que des titulaires d'une spécialité voisine seraient plus qualifiés pour les occuper. Ainsi en 2018, 8 postes sont restés vacants pour seulement 8 collègues qui ont muté en L8012 et 17 postes sont demeurés vacants (pour 10 mutations) en L8013. Dans ces deux disciplines, le calibrage des capacités d'accueil (respectivement 5 et 3) pose aussi question. Cela nuit à une bonne gestion des ressources humaines, mais aussi aux élèves. En SII les enseignants peuvent demander à muter sur des postes en technologie et cela ne pose pas de problème. L'inspection d'économie-gestion pourrait être sollicitée pour avis si besoin.

Globalement, c'est un mouvement intra particulier à bien des égards qui s'annonce... Le SNALC fera tout pour que soient préservés les intérêts des collègues.